

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le dossier suivant a été présenté;

- **Classe 3A/2019/0144**

MONTE-ESCALIERS

MR ET MME SPECOGNA-DABE

Les avis concernant les demandes sont affichés sur place et aux lieux à ce destinés dans la commune de Bettembourg.

Période d'affichage: **4 février 2019 au 20 février 2019**

Fait à Bettembourg, le 31 janvier 2019

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

